

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie salle de réunion, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20h30 mn

Etaient présents :

Patrice PHILIPPE, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Catherine AUBIN, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Pouvoir : Jean-Félix WAWRZYNIAK à Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN à Marie-Josée DUË, Orlane MAILLARD à Christophe BILOE et Jean-Daniel LOMENEDE à Patrice PHILIPPE.

Absent non excusé : Fabrice LAGOUANELLE

Secrétaire : Fabrice AUTECHAUD

Informations du maire :

- Monsieur Guy LECAUDE est à la retraite depuis le 1^{er} mai, il est remplacé au service technique par Monsieur Tonton MATITI BULU, lui-même remplacé par un agent de Dynamic emploi pour la partie entretien des locaux scolaires
- Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, Monsieur Philippe BRUN organise une réunion publique le jeudi 13 juin, réunion auquel Monsieur le Maire va assister.
- Madame Deshayes demande que la population soit mise au courant, Monsieur Philippe dit qu'il va faire le nécessaire.
- Madame Deshayes propose à Monsieur PHILLPE d'appeler à voter pour Monsieur BRUN vu qu'il prend ouvertement son parti.

Vote du PV du 25 mars :

Contre : Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE

- Maryannick DESHAYES dit que : « c'est un résumé de PV » qu'il n'y a rien dedans et qu'elle ne le signera pas.
- Thierry LECOMTE dit qu'il n'y a rien dedans aucun commentaire n'est reporté dessus, il ne prendra pas part au vote.

Abstention : Jacques VIEL

- Madame Deshayes demande l'objet de l'annulation de la séance du 15 avril, car les élus de la minorité n'ont pas été informés de la raison de l'annulation ?
- Monsieur Philippe lui répond que le projet de « résidence artiste » qui était à l'ordre du jour a été annulé, il y avait un accord verbal de subvention par l'agglo et il a su à la dernière minute par texto que le projet ne serait pas subventionné par l'agglo, le coût aurait été trop important à supporter par la commune.

Fin du projet EOLIEN

Le conseil municipal prend **ACTE** que la démarche et les études n'iront dorénavant pas plus loin pour les raisons explicitées ci-dessous :

Comme évoqué à plusieurs reprises, le SIEGE 27 et l'Agglo Seine Eure ont décidé d'accompagner les communes de La Haye-Malherbe, Mandeville, Terres-de-Bord, Surtauville et Vraiville dans leur volonté d'étudier les possibilités d'implantation d'un parc éolien sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'opérateur VSB a été collectivement sélectionné pour réaliser cette étude et des lettres d'information à destination de la population, qui vous ont également été transmises, ont été régulièrement réalisées.

Ainsi, les premières étapes afférentes à un tel projet ont été mises en place : la recherche d'accords fonciers avec les propriétaires et exploitants afin de s'assurer qu'un nombre suffisant adhère à la démarche, la pose d'un mât de mesure à Vraiville pour vérifier la ressource en vent disponible et la réalisation d'une étude aéronautique dans le but de préciser la nature des contraintes militaires et civiles sur ou à proximité des zones d'études.

Sur la base de cette dernière étude, VSB nous a récemment fait savoir que des contraintes aéronautiques non négociables limitant la ressource en vent à 90 mètres en bout de pale, couplées à une inflation des coûts d'investissement, ne permettent pas d'envisager la mise en œuvre d'un tel projet sur le territoire des communes engagées volontairement dans la démarche, contrairement aux projets étudiés à des hauteurs dorénavant plus communes d'éoliennes (minimum 125 mètres bout de pale).

- Monsieur Viel : j'ai assisté au conseil municipal de Surtauville au mois de mars, le maire a annoncé que la société VSB allait être indemnisée, pour l'installation du mat et le démontage.
- Monsieur Philippe : nous nous n'avons rien à verser.
- Monsieur Viel : le SIEGE oui.
- Monsieur Philippe : le SIEGE peut-être mais plutôt la SEM, qui est adossée au SIEGE et à l'agglomération, c'est elle qui aura quelque chose à verser, mais pour le moment nous n'avons aucun montant et ce ne sont pas les organismes publics qui devront indemniser.

J'ai revu Mathilde Girard du SIEGE qui a confirmé qu'il n'y avait aucune demande d'indemnisation.

- Madame Labiche : il y a un coût quand même ?
- Monsieur Philippe : dès le départ il a été acté que ce serait le développeur qui prendrait le coût à sa charge.
- Madame Deshayes : le SIEGE et l'agglo aussi !
- Monsieur Philippe : mais pour le moment il n'y a pas de demande d'indemnisation !

Monsieur Viel fait lecture d'un courrier

- Monsieur Philippe : nous nous avons une position on l'a toujours gardé, qui était de consulter la population et de lui demander son avis, et on est allé jusqu'au bout là-dessus, c'est d'ailleurs un regret !

Non pas que le projet s'arrête mais que l'on n'ait pas consulté la population pour savoir exactement ce qu'il en était !

Toujours est-il que c'est un projet qui est définitivement enterré, je prends bonne note de tes remarques Jacques.

On a écrit un courrier pour permettre à la société VSD de démarcher, et j'ai déjà expliqué que c'était un courrier d'introduction, un peu comme le recensement, un agent recenseur est porteur d'un courrier attestant qu'il est habilité à faire et bien là on a écrit un même courrier pour indiquer qu'il y avait une démarche pour clore le dossier et que les promesses de baux qui avaient été signés deviennent caduques et que les gens en soient informés.

Voilà on est resté neutres jusqu'au bout, on n'a même pas besoin de consulter la population car le projet est enterré.

- Monsieur Viel : le premier courrier de la commune de La Haye Malherbe n'est même pas signé, ni cachet ni signature.
- Monsieur Philippe : tu n'as pas la bonne version Jacques ! car sur la version définitive il y a la signature de La Haye Malherbe.
- Monsieur Viel : je ne comprends pas qu'il y a la signature des communes alors que la convention était bien avec la CASE et le SIEGE et que la CASE et le SIEGE n'avaient pas mis leur signature ?
- Monsieur Philippe : c'est normal car c'est sur notre territoire ! Quand quelqu'un fait une démarche sur notre territoire on l'habilite à la faire.
- Monsieur Viel : la convention était pour informer de la CASE et le SIEGE mais pas pour les propriétaires. C'était engager la commune ! Ce n'est pas la même chose.
- Monsieur Philippe : la preuve on en sort.
- Monsieur Rousé : informer ce n'est pas un engagement c'est une information.
- Monsieur Viel : les communes de La Haye Malherbe Mandeville et Surtauville, ont souhaité étudier les possibilités d'implantation d'un parc éolien.
- Monsieur Philippe : oui étudier la possibilité.
- Monsieur Viel : ça veut dire qu'on est favorable.
- Monsieur Philippe : non on a souhaité étudier ce n'est pas un engagement.
- Monsieur Rousé : ce n'est pas un engagement et je rappelle que ça été fait en 2018/2019.
- Madame Labiche : en 2018/2019 c'était pour 2 communes Montaure et Tostes pas pour l'ensemble. Ce n'était pas du tout la même convention
- Monsieur Philippe : c'est la même à la virgule prêt, il y a juste des signatures en plus, ça n'engage pas plus la commune.
- Madame Labiche : oui mais il y a des communes supplémentaires.
- Monsieur Philippe : ça n'engage pas plus la commune Nicole ça ne change rien.
- Madame Labiche : ce n'est pas la même convention quand même.
- Monsieur De la Haye : puisqu'il n'y aura pas d'éolien, le mât peut être retiré dès maintenant.
- Monsieur Philippe : ce serait pas mal esthétiquement.

- Monsieur Lecomte : je pense que oui, vous avez pris Jacques sur votre liste, mais Jacques s'est toujours battu contre l'éolien et ça je le respecte ! Même si on a été porteur du projet éolien il s'est battu contre nous. Ce n'est pas pour autant qu'on devait lui retirer sa petite indemnité ou sa délégation.
- Monsieur Rousé : je rappelle que ce n'est pas parce que Jacques était contre les éoliennes, mais par rapport à ses engagements.
- Monsieur Philippe : il y a des règles établies entre nous qu'il n'a pas respectées.
- Monsieur Viel : le préfet m'a confirmé que je pouvais être conseiller municipal et président d'une association !
- Monsieur Rousé : c'est par rapport aux engagements pris avec l'équipe municipale.
- Madame Labiche : ce n'est pas un engagement en conseil municipal !
- Madame Deshayes : ça n'a pas été voté en conseil municipal !
- Monsieur Philippe : on ne va délibérer là-dessus, de toute façon.
- Monsieur Lecomte : engagement moral, Madame Aubin siège ici et au CCAS et elle est élu.
- Monsieur Philippe : non-Madame Aubin ne siège pas au CCAS c'est Madame Hauduc.
- Monsieur Lecomte : Madame Hauduc excusez-moi alors.
- Monsieur Rousé : Madame Aubin était membre du CCAS, quand il y a eu une démission dans le conseil municipal, Madame Aubin a démissionné du CCAS et Madame Hauduc a pris sa place.
- Madame Sassine : ça ne s'est pas fait aussi simplement que ça, il a fallu qu'on vous le demande.
- Monsieur Rousé : mais pas du tout.
- Madame Sassine : si si.
- Monsieur Rousé : on n'a pas besoin que vous nous demandiez des choses pour qu'on les fasse on sait ce qu'on a à faire.
- Madame Deshayes : de toute façon ce n'est pas porté au PV.
- Madame Sassine : ce n'est pas porté au PV donc il n'y a aucune preuve de ce que j'avance.
- Monsieur Rousé : je ne dis pas que vous ne l'avez pas dit, ce que je dis c'est que ce n'est pas parce que vous l'avez dit qu'on l'a fait et c'est pour une raison très simple il y a au sein du CCAS le président qui est le maire d'office 4 élus membre du conseil municipal et 4 nommés. Avec Madame Aubin ça aurait fait 5 élus pour 3 nommés ce qui est contraire au fonctionnement du CCAS
- Madame Sassine : on a quand même posé la question
- Monsieur Rousé : je ne dis pas que vous ne l'avez pas posé la question.
- Monsieur Lecomte : ça veut dire qu'éventuellement on ne suit pas les mêmes engagements pour l'un que pour l'autre.
- Monsieur Philippe : il n'y avait pas eu de réunion du CCAS avant son installation dans le conseil, on a modifié la composition lors de la réunion suivante.
- Monsieur Lecomte : il y a de la souplesse dans les conventions.

- Monsieur Philippe : on va revenir sur l'éolien je vous ai demandé d'acter la fin de la convention, de toute façon on n'a pas le choix car elle est dénoncée par toutes les parties et donc ça ne nécessite même pas de vote car cette convention est caduque de fait !

Demande d'insertion du courrier de Monsieur Jacques VIEL dont il a fait lecture perdant la séance

Monsieur Le Maire vous nous informez en ce jour d'un courrier envoyé aux propriétaires en date du 20 avril 2024 reconnaissant que vous étiez favorable à l'étude d'un parc éolien sur le territoire de la commune

Pour rappel la commune avait signé une convention avec la CASE et le SIEGE uniquement pour avoir des informations en 2021 : convention signée par Jean-Felix Wawrzyniak

Par un courrier du 30 novembre 2021 VSB informe les propriétaires de terres agricole d'un projet de parc éolien accompagné d'un courrier avec le cachet de la mairie et votre signature au nom du conseil municipal sans avoir informé les élus

Dans un communiquer de presse publié dans le courrier de l'Eure et la depeche de Louviers du 17 avril 2024 : le Président de la CASE reconnaît l'adhésion de la population à l'association que je préside je le site : (les maires eux mêmes n'étaient plus emballés déjà parce qu'une partie de la population s'opposait au projet initial notamment dans l'association Terres de Louviers environnement et patrimoine / non aux éoliennes /

Association que je préside qui a recueilli à ce jour 1800 signatures

Vous m'avez sanctionné pour avoir exprimé un avis contre les éoliennes :

Retrait de délégation -

Retrait de mon indemnité

Exclu du groupe de la majorité-

Refus de mon recours gracieux

Refus de participer au forum des associations

Soyez assuré M le Maire en 2026 que vous ne pourrez pas renier votre signature pour les Eoliennes ni les sanctions que vous m'avez infligées

Décision modificative n°1

Décision modificative n°1 du budget primitif de 2024 pour honorer la demande de restitution de trop perçu au titre de la TA (Taxe d'Aménagement).

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	0.00 €	-232.80 €	232.80 €	0.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	232.80 €	232.80 €
10226/10	0.00 €	0.00 €	232.80 €	232.80 €
20 Immobilisations incorporelles	52 300.00 €	-232.80 €	0.00 €	52 067.20 €
203/20	40 000.00 €	-232.80 €	0.00 €	39 767.20 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	273 150.21 €	-232.80 €	232.80 €	273 150.21 €
Total général des recettes d'investissement (1)	273 150.21 €	0.00 €	0.00 €	273 150.21 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 115 260.21 €	0.00 €	0.00 €	1 115 260.21 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 115 260.21 €	0.00 €	0.00 €	1 115 260.21 €

(1) Tous les chapitres (mouvements ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

- Madame Labiche : est-ce que le pétitionnaire ne construit plus ?
- Monsieur Philippe : c'est un nouveau projet, elle en est à son troisième permis de construire.

Voté à l'unanimité

Demande subvention ANS (Agence Nationale du Sport)

Par délibération n°05/2023 du 16 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le projet de création d'un terrain multisports sur le complexe sportif communal (tennis). Afin de financer l'opération City stade d'un montant HT de 58 069.65€, la commune de Terres de Bord souhaite solliciter l'Agence Nationale du Sport au titre de l'appel à projets « 5 000 terrains de sports ». En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire a sollicité auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution de subvention.

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
Agence Nationale du sport	23 227	40%
DETR 2024	23 227	40%
Fonds propres*	11 615.65	20%
Total HT	58 069.65	100%
TVA*	11 613.93	
Total à charge de commune*	23 229.58	

- Madame Deshayes : en général pour toute demande de subvention il y a une délibération, la demande a été déposée à quel moment car les dossiers sont clos depuis le 13 mai ?
- Monsieur Philippe : elle a été déposée dans les temps après le vote du budget c'est pour ça qu'on la repasse ce soir.
- Madame Deshayes : il n'y a pas eu de délibération envoyée avec le dossier ?
- Madame Raoult : si celle de demande de DETR mais elle ne convient pas car il faut une délibération spécifique pour ANS
- Monsieur Philippe : il faut que ce soit spécifié « demande de subvention ANS »
- Madame Deshayes : bien sur
- Monsieur Philippe porte au vote

- Monsieur De la Haye : est-ce qu'on s'était abstenu lors du dernier vote ?
- Monsieur Philippe demande : vous votez de la même façon ?
- Madame Deshayes : oui « on n'est pas pour le projet on ne va pas être pour les subventions ».
- Monsieur Philippe : on va regarder et inscrire le même vote
- Madame Deshayes : on va être cohérent.
- Madame Sassine : on est contre car il n'y a pas eu de réunion avec les riverains.
- Madame Raoult : je dois inscrire le même vote que lors du vote du city stade ?
- Madame Deshayes : oui par rapport au city stade en toute logique.

Abstention : 4 (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE vote en cohérence avec le vote initial)

Diagnostic de l'Eglise de Montaure proposition d'honoraire de l'architecte

Par délibération n°05/2024 du 25 mars 2024, le Conseil municipal a adopté l'étude présentée par Aurélie RANDON d'un montant de 20 586€ pour le diagnostic de l'Eglise de Montaure, selon un cahier des charges définis avec Monsieur Wasylyszyn ingénieur du Patrimoine.

Après vérification, il s'avère qu'il y avait une coquille dans la proposition d'honoraires, Madame Randon avait oublié une partie de la TVA.

DIAGNOSTIC PRÉALABLE GÉNÉRAL			
	HT	TVA 20%	TTC
Diagnostic patrimonial → Aurélie RANDON, architecte du patrimoine, devis joint	14 650 €	2 930 €	17 580 €
Relevé des façades et des toitures (photogrammétrie) → Société ASAP ARCHITECTES, devis joint	2 730 €	546 €	3 276 €
Étude historique (de l'origine de l'église à nos jours) → Hélène Schney, historienne, devis joint	4 800 €	960 €	5 760 €
TOTAL DIAGNOSTIC PRÉALABLE COMPLET	22 180 €	1 506 €	7 036 €
	22 180 +	4436	= 26 616€

Madame RANDON nous a fait parvenir une nouvelle proposition

ÉGLISE NOTRE-DAME DE MONTAURE
INSCRITE MONUMENT HISTORIQUE**PROPOSITION D'HONORAIRES - RÉCAP**
AURÉLIE RANDON - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
ASAP ARCHITECTES
HÉLÈNE SCHNEY HISTORIENNE**DIAGNOSTIC PRÉALABLE GÉNÉRAL**

	HT	TVA 20%	TTC
Diagnostic patrimonial → Aurélie RANDON, architecte du patrimoine, devis joint	14 650 €	2 930 €	17 580 €
Relevé des façades et des toitures (photogrammétrie) → Société ASAP ARCHITECTES, devis joint	2 730 €	546 €	3 276 €
Étude historique (de l'origine de l'église à nos jours) → Hélène Schney, historienne, devis joint	4 800 €	960 €	5 760 €
TOTAL DIAGNOSTIC PRÉALABLE COMPLET	22 180 €	4 436 €	26 616 €

- Monsieur Philippe : je propose de donner cette étude à Madame Randon puisqu'elle présentait les garanties suffisantes et l'expérience nécessaire c'est ce qui a été dit la dernière fois et qu'elle est moins cher que Monsieur Benoit Maffre qui a toute l'expérience et les garanties mais qui est à plus de 37000€.

Et donc là, de faire cette étude qui est indispensable pour pouvoir avancer sur la restauration de l'église. Sans cette étude on ne pourra pas y faire de travaux n'y même obtenir des subventions. Il est indispensable qu'elle soit faite !

Le montant global de cette étude est de 26 616€ TTC et 22 180€ HT sachant qu'on récupère la TVA à hauteur de 16.484% du TTC.

- Madame Labiche : les services de la DRAC viennent jeudi matin soit le 13 juin pour voir l'église.
- Monsieur Philippe : dans un deuxième temps une fois que l'étude sera faite il faudra déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC dont le montant n'est pas connu c'est assez flou qui devrait être aux alentours de 20%.
- Monsieur De La Haye : est-ce qu'il y a de la mérule dans l'église ?
- Monsieur Philippe : NON !

C'est un diagnostic global de l'église, un diagnostic sanitaire qui porte sur l'ensemble pas que sur la mérule. C'est pour déterminer un plan de restauration sur plusieurs années, il y a en même temps une étude historique qui reprend toute l'histoire du bâtiment depuis son origine, c'est une étude intéressante même si elle est chère il y a une histoire riche et il est important de la préserver.

- Monsieur De La Haye : est-ce qu'il y a d'autres cas de mérules sur le territoire ?
- Monsieur Philippe : pas à ma connaissance, je ne suis pas certain qu'il y ait de la mérule, les 3 architectes qui l'ont visitée ne sont pas certains de cas de mérules.
- Monsieur Lecomte : il y a eu de la mérule !
- Monsieur Philippe : il y a eu mais ils n'ont pas trouvé de traces visibles.

- Monsieur De la Haye : comme l'église n'est pas souvent ouvert l'humidité reste enfermée.
- Madame Deshayes : il y a eu des trappes d'air faites en hauteur.
- Monsieur Philippe : ça va être vu dans le diagnostic patrimonial car ils vont aller voir dans les combles, ils vont investiguer un peu plus avant pour voir ce qu'il y a à faire comme travaux pour que nous ayons un montant fiable des travaux. C'est le but de ce diagnostic.
- Madame Deshayes : on peut espérer que ce soit plus sérieux que la présentation des devis.
- Monsieur Philippe : elle a commis une erreur, il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas d'erreur.
- Monsieur Lecomte : ce n'est pas une erreur c'est l'ensemble des erreurs le HT le TTC.
- Monsieur Philippe : personne le n'avait vu.
- Madame Sassine : le problème il est plutôt là !
- Monsieur Philippe : vous aviez les devis vous ne l'avez pas vu non plus !
- Madame Deshayes : c'est vrai.
- Monsieur Lecomte : exact !
- Madame Sassine : et non moi non plus je n'ai pas vu l'erreur de TVA.
- Monsieur Philippe : tout le monde peut se tromper il y a une erreur on la reconnaît.
- Madame Labiche : Madame Médaille de la DRAC vient voir la toiture du pressoir et en même temps elle vient voir l'église et le calvaire.

Voté à l'unanimité

Devis CURSUS cimetière de Montaure

Dans le cadre de la remise en état du mur écroulé l'année dernière dans le cimetière de Montaure, l'association CURSUS sise à Elbeuf nous a fourni un devis.

Ce devis n° 2753 s'élève à la somme totale TTC de 15 850.71€.

Une partie de ce devis est prise en charge par la CASE soit 14 357.25€ et le reste soit 1 493.46€ est à la charge de la commune.

- Monsieur Lecomte : oui mais le devis est arrivé au mois de février à la mairie.
- Monsieur Philippe : non, Nicole l'a présenté lors de séance du vote du budget.
- Madame Labiche : je venais de l'avoir.

Voté à l'unanimité

Vote des subventions 2024

À la suite de la commission d'attribution des subventions du 27 mai, le conseil municipal décide et approuve l'attribution des subventions aux associations prévues dans le budget 2024 selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS LOCALES	Rappel BP 2023	Subvention demandée en 2024	Vote B.P 2024
ASHM (Course à pied)	50.00 €	25.00 €	25.00 €
ASHM (gym)	100.00 €	100.00 €	100.00 €
RCMS (Racing Club Malherbe Surville)	1 500.00 €	2 000.00 €	1 500.00 €
UNRPA	550.00 €	550.00 €	550.00 €
Gym Détente Terres de Bord	840.00 €	840.00 €	840.00 €
Judo Club de La haye Malherbe	400.00 €	600.00 €	400.00 €
La Source des Savoirs	400.00 €	500.00 €	450.00 €
Coopérative Scolaire LA VALLEE (Voyage scolaire)	300.00 €		300.00 €
Coopérative scolaire MONTAURE	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Association Terres de Fêtes	5 500.00 €	5 229.00 €	5 229.00 €
La Vallée des Loisirs	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Souvenirs Français	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Comité des fêtes de Montaure			pas de dossier
ACPG CATM Anciens combattants Montaure Tostes	350.00 €	350.00 €	350.00 €
TOTAL GENERAL	11 040.00 €	10 944.00 €	10 494.00 €

AUTRES ASSOCIATIONS	Rappel BP 2023	Subvention demandée en 2024	Propositions/Vote B.P 2024
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'EURE		CHOIX DU CM	100.00 €
RESTAURANT DU CŒUR		CHOIX DU CM	100.00 €
SOS CHATS EN DETRESSE		500.00 €	200.00 €
LIRE ET FAIRE LIRE	50.00 €	100.00 €	100.00 €
POMPIERS DE LA HAYE MALHERBE		CHOIX DU CM	100.00 €
AMIS DES MONUMENTS ET SITE DE L'EURE	150.00 €	CHOIX DU CM	150.00 €
BATIMENT CFA EVREUX		CHOIX DU CM	75.00 €
LA JOIE DE VIVRE LHM		100.00 €	100.00 €
MFR Mortagne au Perche	70.00 €	CHOIX DU CM	75.00 €
MFR DE ROUTOT	70.00 €	CHOIX DU CM	75.00 €
CFA VAL DE REUIL		150.00 €	150.00 €
TOTAL GENERAL	340.00 €		1 225.00 €

Soit un total de 11 719€ au compte 65738

Après un recalcul des colonnes le conseil tombe d'accord et arrête la somme de 11719€ avec les 300€ de subvention pour l'école de La Vallée.

ABSTENTIONS : 4

Hubert DE LA HAYE pour toutes les subventions.

Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE pour l'Association Terres de Fêtes.

- Monsieur Lecomte : l'association Terres de Fêtes à depuis sa création perçue 20 640€ de subvention, il n'y a plus de feu d'artifice ni de manège pour les gamins, j'estime que c'est beaucoup.

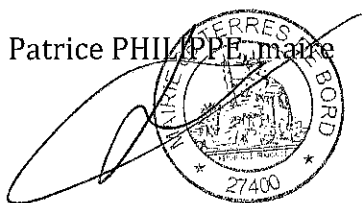
La subvention n'est pas justifiée car avec les manifestations qu'ils organisent ils ont beaucoup de rentrée d'argent !

Les associations sont l'image de la commune et elles n'ont pas à pâtir de tout ça, je dis que malheureusement pour Terres de fêtes il y a beaucoup de rentrée d'argent avec tous ceux qu'ils organisent et qu'il n'y a plus rien pour les enfants, et vu l'état du terrain plus rien ne pourra être fait. Alors je m'abstiendrai pour l'association Terres de Fêtes seulement !

- Madame Deshayes : il n'y a pas un affichage de prévu par le département ?
- Monsieur Philippe : on ne nous a rien donné.
- Madame Deshayes : normalement il y a un affichage du département par lequel il a financé les travaux.
- Madame Sassine : on ne peut pas demander une subvention énorme quand on a autant de rentrée d'argent.
- Monsieur Lecomte : aujourd'hui il n'y a plus rien, et aujourd'hui vous êtes à 5700€ de subvention.
- Monsieur Philippe : vous aviez 4500€ de subvention.
- Monsieur Lecomte : quand on demandait 4500€ c'était une honte.
- Monsieur Philippe : il y a eu de l'inflation et quand le comité des fêtes organise des manifestations, foire à tout ou repas il a aussi des entrées d'argent.
- Monsieur Lecomte : je n'ai rien à cacher, équilibrer une fête de Montaure comme on la faisait il y a 5 ou 6 ans il y avait 17000€ de rentrée et 17000€ de sortie d'argent, on n'avait pas le droit de se tromper, on s'est trompé une année à cause du mauvais temps.
- Monsieur Philippe : c'est la même chose pour Terres de Fêtes.
- Monsieur Lecomte : qu'est ce qui justifie une somme si importante ?
- Monsieur Rousé : qu'est ce qui justifie 4500€ de subvention ?
- Monsieur Lecomte : ce n'est pas grave, on n'est pas là pour faire un procès, je dis que ce n'est pas justifié, j'ai le droit !
- Monsieur Philippe : oui tu as le droit.

Séance levée : 21h40

Patrice PHILIPPE, maire



Fabrice AUTECHAUD, secrétaire de séance

